

Activités	Éléments environnementaux	Échelle	Objectifs spécifiques	Suivis	Indicateurs et cibles	Résultats et remarques
Planification	Aménagement forestier	Peuplement / Paysage	<p>-Assurer une utilisation durable des forêts.</p> <p>-Respect des stratégies d'aménagement inscrites au PGAF.</p> <p>-Maintenir ou développer les autres valeurs de la forêt.</p>	<p>-Lors d'opération dans les secteurs d'interventions, valider l'application des mesures de protection pour chacun des éléments identifiés.</p> <p>-Lors de visite de suivis des secteurs d'interventions, valider le respect des mesures de protection pour chacun des éléments identifiés.</p> <p>-Selon les résultats et si nécessaire, apporter des ajustements au processus.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Superficie des pratiques sylvicoles adaptées prévue en fonction du sous-domaine bioclimatique pour conserver certains attributs des vieilles forêts.</p> <p><u>Cible 1</u> : Prévoir au moins le tiers de la cible fixée selon le sous-domaine bioclimatique (voir document de mise en œuvre des OPMV) pour les pratiques sylvicoles adaptées par groupe de production prioritaire retenu. 2008-2013 : 2 % / après 2013 : 6 %.</p> <p><u>Indicateur 2</u> : Conformité du bénéficiaire à l'obligation d'inviter à participer à la préparation du PGAF toutes les personnes ou organismes cibles.</p> <p><u>Cible 2</u> : Le bénéficiaire s'est conformé à l'obligation d'inviter à participer à la préparation du PGAF toutes les personnes ou organismes cibles.</p> <p><u>Indicateur 3</u> : Conformité du bénéficiaire à l'obligation de produire le bilan des activités d'aménagement forestier réalisé tel que décrit dans la section 2.4 des Instructions pour la confection des plans généraux d'aménagement forestier.</p> <p><u>Cible 3</u> : Le bénéficiaire s'est conformé à l'obligation de produire le bilan des activités d'aménagement forestier réalisé tel que décrit dans la section 2.4 des Instructions pour la confection des plans généraux d'aménagement forestier.</p>	<p>Les traitements sylvicoles adaptés ont été appliqués sur 86,4 ha pour 10-11. On retrouve des coupes progressives à sélection rapprochée, les coupes progressives irrégulières à couvert permanentes et les coupes à diamètres variables.</p> <p>L'analyse et les prescriptions ont été effectuées selon les lignes directrices de la stratégie du PG</p> <p>Certains chantiers qui sont dans des territoires à usage multiple font l'objet d'une consultation avec une entente annuelle, en 2010-2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Auger (Pourvoirie Coin Lavigne) • Jacques (Pourvoirie St Damien) • Pin Rouge (MRC) • Bois-franc (Pourvoirie St Zénon) • Pimbina • Barrière (Pourvoirie Barrière) • Baribeau • Mc Guire • Napoléon (Pourvoirie du lac Croche) <p>Toutes les ententes signées ont été respectées</p>
	État des FHVC	Paysage	<p>-Conserver ou sauvegarder les caractéristiques qui définissent ces forêts.</p>	<p>-Vérification en continu de la présence de FHVC (déjà répertoriées) lors de la planification des travaux afin de prévoir immédiatement les mesures de protection.</p> <p>-Valider la présence et l'état des FHVC sur le terrain avant d'appliquer les mesures de protection concrètes.</p> <p>-Observation des mesures appliquées avant et après les opérations forestières permettant ainsi de dresser les impacts des interventions forestières sur les attributs des FHVC; des actions supplémentaires seront envisagées si les mesures de protection ne sont pas suffisantes.</p> <p>-Rapport d'un programme de suivi quinquennal élaboré à l'interne et soumis à un comité d'expert pour évaluer l'efficacité des mesures de protection prises et afin de confirmer la présence ou l'absence d'éléments de HVC.</p> <p>-Mise à jour périodique avec les nouvelles données recueillies par les travailleurs, gestionnaires ou autres intervenants compétents.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Superficie forestière productive de chaque UAF en refuges biologiques, répartie par UTR.</p> <p><u>Cible 1</u> : 2 % par UTR</p> <p><u>Indicateur 2</u> : Superficie forestière productive en îlots de vieillissement, des groupes de calcul composés principalement d'essences climaciques pour les UTR touchées par des travaux de récolte au cours du programme quinquennal</p> <p><u>Cible 2</u> : 3 % par UTR</p> <p><u>Indicateur 3</u> : Taux de protection des écosystèmes forestiers exceptionnels en territoire public aménagé.</p> <p><u>Cible 3</u> : 100 %</p>	<p>Mis en place et respecté dans l'aménagement effectué</p>

Éléments environnementaux	Échelle	Objectifs spécifiques	Suivis	Indicateurs et cibles	Résultats et remarques
État des paysages	Paysage	<p>-Maintien d'une diversité de structure à l'échelle du paysage.</p> <p>-Protection du paysage, de certains habitats fauniques, répartition dans le temps et l'espace des parterres de coupes.</p>	<p>-Valider sur le terrain l'efficacité de l'encadrement visuel.</p> <p>-Validation des traitements utilisés selon les données recueillies</p> <p>-Si nécessaire, apporter des ajustements au processus selon les résultats ou de nouveaux éléments.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Respect des modalités du RNI. <u>Cible 1</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 2</u> : Respect des modalités prévues dans les dérogations au RNI (alternatives à la CMO) autorisées par le ministre en vertu de l'article 25.3. <u>Cible 2</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 3</u> : Satisfaction des résidents, visiteurs, utilisateurs affectés. <u>Cible 3</u> : 100 %</p> <p><u>Indicateur 4</u> : Conformité du bénéficiaire à compléter les fichiers relatifs aux Secteurs d'intérêt majeur – Paysages selon la forme et la teneur prescrites à l'annexe 1 des Instructions pour la confection des plans généraux d'aménagement forestier. <u>Cible 4</u> : Le bénéficiaire a complété les fichiers relatifs aux Secteurs d'intérêt majeur – Paysages selon la forme et la teneur prescrite à l'annexe 1 des Instructions pour la confection des plans généraux d'aménagement forestier</p> <p><u>Indicateur 5</u> : Taux de conformité des UTR à l'article 80 du RNI. <u>Cible 5</u> : 30 %</p>	<p>RNI respecté cette année, aucune infraction ou avis de non conformité de signalé par le MRNF.</p> <p>Suivi effectué auprès des organismes ou personnes concerné, pour 10-11 la satisfaction est à 100% pour les coupes visuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bois-Franc • Baribeau • Barrière • Napoléon • Jacques

Construction de chemin						
Éléments environnementaux	Échelle	Objectifs spécifiques	Suivis	Indicateurs et cibles	Résultats et remarques	
Modification du drainage naturel / Sédimentation/ Érosion	Peuplement	<p>-Fournir aux usagers des chemins un plan d'usage et de développement de l'accès.</p> <p>-Limiter le développement de nouveaux chemins dans les aires sensibles.</p> <p>-Maintenir la qualité du sol et de l'eau.</p> <p>-Minimiser les apports de sédiments aux cours d'eau, prévenir l'augmentation de la température, de l'oxygène dissous et des substances toxiques dans les cours d'eau.</p>	<p>-Validation terrain de la conformité des ponceaux.</p> <p>-Dresser un bilan des inspections effectuées par le MRNF et apporter des ajustements si nécessaire.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Fréquence des cas d'érosion associés au réseau routier <u>Cible 1</u> : Aucun (0) cas d'érosion</p> <p><u>Indicateur 2</u> : Taux de correction des cas d'érosion associés au réseau routier <u>Cible 2</u> : Correction de 100 % des cas observés</p>	<p>Des cas d'érosion ont été signalés suite à la fonte des neiges, des corrections sont apportées systématiquement.</p> <p>Tous les chantiers réalisés en hivers 2011 ont été inspecté et corrigé ou en cours de correction ce printemps au besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Mc Guire</u> : 1 cas Orniérage Porteur dans les 20 m d'un intermittent Empilement dans les 20 m 3 ponceaux mal enrocher 2 ponceaux à stabiliser <u>Barrière</u>: Stabilisation générale + enrochement 2 ponceaux à changer <u>Pin Rouge</u> : Site ébranchage à nettoyer Orniérages 2 Stabilisation pont temporaire 1 6 ponceaux miner 3 ponceaux 12 " à changer 2 Bassins de sédimentation à vider <u>Pimbina</u> : Banc d'emprunt à fermer 1 Stabiliser pont temporaire 2 Ponceau miné 1 <u>Napoléon</u> : Enrochement ponceau 7 2 ponceaux à changer Stabilisation de l'orniérage 1 <u>Secteur Jacques</u> : (Pourvoirie St Damien) Stabilisation en générale <u>Auger</u> : Replacer chemin <u>Pourvoirie St Zénon</u>: 	
Perte de superficie productive	Paysage	<p>-Minimiser les pertes de superficie forestière productive.</p>	<p>-Validation de la remise en végétation des gravières</p> <p>-Suivi de l'implantation et de la remise en production des gravières</p> <p>-Suivi des inspections effectuées par le MRNF</p> <p>-Compilation les données d'inventaire recueillies (largeurs de chemins, installation de ponceaux, perte de superficie productive, etc.) et analyse des résultats.</p>	<p><u>Mode d'aménagement équienne</u>: Pour les territoires soumis à un aménagement équienne, le MRNF fixe la cible globale à 5,1 % de la superficie productive récoltée. Pour la densité du réseau routier, la cible à atteindre est fixée à 3,9 % de la superficie productive récoltée. La cible à atteindre pour les pertes de superficie productive en bordure des chemins est établie à 1,2 % de la superficie productive récoltée.</p> <p><u>Mode d'aménagement inéquienne</u>: Pour les territoires soumis à un aménagement inéquienne, le MRNF fixe la cible globale à 3 % de la superficie productive récoltée. Pour la densité du réseau routier, la cible à atteindre est fixée à 1,5 % de la superficie productive récoltée.</p>	<p>Le MRNF n'a pas encore procédé au calcul de perte de superficie productive. Cependant nous réalisons un inventaire de la largeur des chemins d'été dans l'objectif de limiter au maximum l'emprise.</p> <p>Pour 10-11 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Barrière = 9.85 m Mc Guire = 10.13 m Pimbina = 10.18 m Pin Rouge Nord = 13.12 m Pin Rouge Sud = 10.20 m Secteur Jacques (Pourvoirie St Damien) = 10.08 m Auger = 9.98 m Pourvoirie St Zénon = 10.21 m <p>La remise en production des gravières qui ne seront pas réutilisées sera effectuée systématiquement.</p>	

	État des frayères	Peuplement	-Minimiser les apports de sédiments aux cours d'eau, prévenir l'augmentation de la température, de l'oxygène dissous et des substances toxiques dans les cours d'eau. -Éviter la modification du régime d'écoulement de l'eau et, conséquemment, la nature même des habitats qui sont associés à la morphologie des cours d'eau.	-Suivi de l'efficacité des moyens mis en place -Si nécessaire, apporter des ajustements au processus selon les résultats ou de nouveaux éléments.	Pour atteindre l'OPMV sur la <u>protection de l'habitat aquatique</u> , le MRNF a établi qu'aucun cas d'érosion associé au réseau routier utilisé pour la récolte ne doit être à l'origine d'un apport de sédiments dans le réseau hydrographique ou d'une restriction de l'accessibilité au territoire. L'érosion du réseau routier doit se limiter à des cas exceptionnels résultant de phénomènes météorologiques ou naturels qui échappent au contrôle des aménagistes forestiers.	Le regroupement des ZEC de Lanaudière ont fournir les affectations fauniques à jour de 2010. Celle-ci sera prise en compte dans la planification de 2010-2011 et 2011-2012.
Récolte	Orniérage des sols	Peuplement	-Réduire la proportion des parterres de coupe perturbés par des ornières. -Réduire le pourcentage de la superficie des parterres de coupe occupés par des sentiers d'abattage et de débardage.	-Analyse des données d'inventaire. -Suivi des inspections effectuées par le MRNF. -Si nécessaire, apporter des ajustements au processus selon les résultats ou de nouveaux éléments.	<u>Indicateur 1</u> : Taux d'orniérage dans les coupes de régénération <u>Cible 1</u> : au moins 90 % des assiettes de coupe doivent être « peu ou non orniérées » et aucune ne doit être « très orniérée ».	Utilisation de machinerie qui limite l'érosion, meilleur portance. Disposer les branches et les rémanents de coupe dans les sentiers. Récolter à la bonne période de l'année en fonction de la nature du sol. Si formation d'ornière, correction avec une pelle mécanique. Suivi terrain intensif Tous ces éléments ont été mis en place cette année et le peu de cas d'orniérage qui à été remarqué à été corrigé. Les zones sensibles sont identifiées au rubanage, lorsque possible.
	Compaction des sols et protection de la régénération	Peuplement	-Réduire la proportion des parterres de coupe perturbés par la compaction des sols. -Assurer une protection de la régénération lors des travaux d'aménagement forestier.	-Analyse des données d'inventaire. -Suivi des inspections effectuées par le MRNF. -Si nécessaire, apporter des ajustements au processus selon les résultats ou de nouveaux éléments.	<u>Indicateur 1</u> : Taux de conformité à l'article 89 du RNI <u>Cible 1</u> : 100 %	L'inventaire de l'espacement des sentiers sera réalisé et compilé pour le 30 juin. Cependant le suivi terrain est effectué pendant les opérations donnaient entre 20% et 26% d'espacement de sentier dans le parterre de coupe selon les chantiers.
	Éléments environnementaux	Échelle	Objectifs spécifiques	Suivis	Indicateurs et cibles	Résultats et remarques
	Sédimentation/Érosion	Peuplement	-Minimiser les apports de sédiments aux cours d'eau, prévenir l'augmentation de la température, de l'oxygène dissous et des substances toxiques dans les cours d'eau. -Assurer une régénération rapide des sites perturbés.	-Suivi de l'efficacité des moyens mis en place pour éviter l'érosion et la sédimentation. -L'évaluation se fait pendant l'utilisation et après le démantèlement. -Suivi des inspections effectuées par le MRNF.	<u>Indicateur 1</u> : Taux de conformité des activités d'aménagement forestier aux dispositions légales visant à protéger le milieu aquatique. <u>Cible 1</u> : 100 %	Lors des visites terrains, peu de cas d'érosion. Tous les cas signalés ont été corrigés. Nous avons constaté parfois un certain retard dans les délais de corrections. Une politique a donc été mise en place en cours d'année : <ul style="list-style-type: none"> Politique sur les correctifs (2H, 2J, 2S)

Machinerie; transport de carburant, déversement	Peuplement	-Éviter tout type de déversement de produits dangereux.	-Compilation des formulaires d'inspection et analyse de ces derniers. -Validation de la compréhension des travailleurs sur le terrain. -Analyse des déclarations de déversement. -Si nécessaire, apporter des ajustements au processus selon les résultats ou de nouveaux éléments.	<u>Indicateur 1</u> : Nombre de déversement par année. <u>Cible 1</u> : Aucun (0) déversement/an	3 déversements (Bris de conduit) ont été signalés. On a un problème au niveau des opérateurs de machinerie qui ne déclare pas les bris occasionnels qui génère des fuites d'huile. Nous allons encore amener ce point à la formation de ce printemps. <ul style="list-style-type: none"> Inspection systématique de la machinerie à l'arrivée sur le chantier
Respect de la possibilité forestière (récolte admissible)	Paysage	-Assurer le rendement prescrit au PGAF	-Consulter les données du MRNF. -Compilation et analyse des données de l'usine/court à bois.	Pour chaque unité d'aménagement forestier, la récolte de bois ne doit jamais excéder les volumes autorisés au permis d'intervention, et ce, par essence ou par groupe d'essences. La récolte de bois correspond aux volumes de bois récoltés et mesurés ainsi que des volumes de bois laissés sur les parterres de coupe, sur les aires d'empilement en bordure des chemins ainsi que dans les îlots de forêt non récoltés, mais qui auraient dû l'être. (article 35.5 de la Loi sur les forêts)	Jean Riopel à un volume SEPM annuel attribué par le MRNF de 46400 m ³ Volume récolté en 2008-2009 = 38723 m ³ (- 7677 m ³) Volume récolté en 2010-2011= 53360 m ³ (+ 6960, balancement 2 ans = -717 m ³)
Espèces menacées ou vulnérables (faunique et floristique)	Paysage	-Protection des habitats et des espèces	-Compilation et analyse des observations et bonification de la base de données.	<u>Indicateur 1</u> : % de refuges biologiques protégés <u>Cible 1</u> : 100 % <u>Indicateur 2</u> : Pourcentage des sites connus – abritant des espèces en situation précaire – situés en forêt aménagée et qui ont été protégés lors des activités d'aménagement forestier. <u>Cible 2</u> : 100 %	Protection d'un nid de Pygargue à tête blanche, le nid a été découvert. Par les équipes d'inventaire de BDV. Un peuplement exceptionnel d'épinette rouge a été identifié comme EFE au secteur Jacques.
Éléments environnementaux	Échelle	Objectifs spécifiques	Suivis	Indicateurs et cibles	
Structure des peuplements	Peuplement	-Conserver dans le temps des structures de vieilles forêts. - Reproduire avec le temps le patron de la forêt façonné par les perturbations naturelles, sans intervention humaine. -Favoriser la régénération naturelle ou sinon, s'assurer que les essences reboisées sont de provenance régionale. -Maintien d'une diversité de structure à l'échelle du peuplement.	-Compilation et analyse des données d'inventaire (chicots, régénération, etc.). -Suivi de l'état des forêts en fonction des cibles d'aménagement et validation des résultats obtenus (ajustements à apporter si nécessaire).	<u>Indicateur 1</u> : % d'îlots de vieillissement protégés <u>Cible 1</u> : 100 % <u>Indicateur 2</u> : % de réalisation adéquate des pratiques sylvicoles adaptées pour conserver certains attributs des vieilles forêts. <u>Cible 2</u> : 100 % <u>Indicateur 3</u> : Réaliser les CPE adaptés pour éviter la raréfaction de l'épinette rouge. <u>Cible 3</u> : 100 % de la superficie des peuplements ayant plus de 50 % ST en EPR. Des traitements tests et une analyse des données de régénérations sont en cours	Une étude est mise en place par le CERFO pour lutter contre l'effeuillement et une partie importante de cette étude porte sur l'EPR.

Travaux sylvicoles	Travaux d'éducation des peuplements	Peuplement	<p>-Régénération de tous les parterres de récolte et croissance optimale des peuplements.</p>	<p>-Ajuster les mesures de mitigations au besoin.</p> <p>-Compilation et analyse des inventaires de la régénération</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Réaliser 50 % de la superficie traitée dans les séries mixtes à BOP en CPE.</p> <p><u>Cible 1</u>: 100 %.</p>	
	Habitats fauniques	Paysage	<p>-Assurer la viabilité des espèces fauniques.</p> <p>-Assurer le maintien d'habitats fauniques représentatifs</p>	<p>-Compilation des observations et bonification de la base de données. Compilation des données d'inventaire (arbres fruitiers, arbres d'importance faunique).</p> <p>-Suivi des mesures de protection et ajustement si nécessaire.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Taux de conformité des activités d'aménagement forestier aux dispositions du RNI visant la protection des habitats fauniques autres que celui du poisson.</p> <p><u>Cible 1</u> : 100 %</p>	<p>Les arbres à valeur faunique sont systématiquement identifiés lors du martelage. Ces arbres sont martelés par un X. Un système pour évaluer le nombre de tiges à valeur faunique avant et après traitement.</p> <p>Une sensibilisation sur la reconnaissance des arbres fruitiers a été effectuée, dans le but de les conserver dans la limite acceptable des normes du MRNF lors d'EPC.</p>